



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 7 NOVEMBRE 2024**

Liste d'émargement / Présences

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Excusée	Mandat à M.TACCOEN
Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc	Présent	
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M BARBIER
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aqualique	CADET Jocelyne	Présente	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions Industrielles	VERMEULEN Marc	Présent	
Autre représentant du collège au CB	LEFEVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	Représenté par Mme CLOMES
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par M.PREVOST
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Excusée	
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Excusée	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	AVEZARD Cécile	Excusée	Représenté par Mme LASON
Directeur Interrégional de la mer Manche est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présences
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
Externes	
DUVIMER Isabelle (Prestataire PV)	Présente
Internes	
BRANGER Pierre	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
BLIN François	Présent
LEMAIRE Ludovic	Présent
MALBRANCQ Jérôme	Présent
VALENTIN Raphaël	Présent
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

Conflits d'intérêts :

- MP : Membre Permanent : ne participe pas au vote et au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt.*
- MNP : Membre Non Permanent : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de voix délibérative).*
- MC : Membre consultatif : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de voix délibérative).*

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AF	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal et du Relevé de décisions de la Commission Permanente des interventions du 6 septembre 2024	X				Adoption à l'unanimité
3	24-1-038	STATIONS D'EPURATION CPI (1110)	X			X	Les membres en conflit d'intérêts : SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 35216.00 : CA Amiens Métropole ; PATRIS Jacques (MMP) pour le dossier 35291.00 : CU Arras Refus du Dossier CUA (39291) : Sur les 14 votants (membres permanents) : 6 Contre : Mme LEVEUGLE (*mandats M. DISSAUX et M. RINGOT), Mme CADET, M. VERMEULEN, M. LEVEUGLE 7 Abstentions : M. TACCOEN (*mandat Mme SAVARIEGO), M. BARBER (*mandat Mme BURROW), M. LEFEBVRE, Mme CLOMES, M. PREVOST 1 Pour : M. PENISSON Adoption à l'unanimité pour les 2 autres dossiers de la délibération présentés (moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour l'un des dossiers - CA Amiens Métropole). Envoi complémentaire au dossier de séance Avis favorable sous réserve avant vote du CA de la production de la convention de déversement signée (cahier des charges) et engagement effectif du maître d'ouvrage qu'au-delà d'un certain seuil, il met en place un procédé (propositions de M. FLAJOLET) Sur les 14 votants (Membres permanents) : 1 Contre : Mme LEVEUGLE (sans les mandats) 3 abstentions : Mme CADET, M. BARBER (*mandat Mme BURROW) 10 Pour : M. DISSAUX et M. RINGOT (mandats à Mme LEVEUGLE), M. VERMEULEN, M. LEVEUGLE, M. TACCOEN (*mandat Mme SAVARIEGO, M. LEFEBVRE, Mme CLOMES, M. PREVOST, M. PENISSON Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 35650 : CA de Béthune-Bruay Artois Lys Romane Adoption à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts".
	24-A...	STATIONS D'EPURATION SI D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN (1110)	AF	X			
	24-1-039	AVIS DEFAVORABLE A LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE (dossier n°39550-sous ligne 1110)	X				

3.2.1	24-I-040	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS (1113)	X		Adoption à l'unanimité
3.3.1	24-I-041	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (1160)	X		Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 40392.00 ; CA Bathuno-Besay Artois Lys Romani ; SAVARIEGO Isabelle (MP-mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 39217.00 ; CA Amiens Métropole ; RAOULT Paul (MNP) pour le dossier 40564.00 ; SIDEN-SIAN
3.3.2	24-A-...	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES - CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS (1160)	AF	X	Adoption à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés) Le membre en conflit d'intérêts : TACCOEN Jean-Michel (MP) pour le dossier 39588.00 ; CA Grand Calais Terres et Mers Avis favorable à l'unanimité moins le membre permanent en conflits d'intérêts] transmission au CA.
3.4.1	24-I-042	CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (1120)	X		Les membres en conflit d'intérêts : SAVARIEGO Isabelle (MP-mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 39219.00 ; CA Amiens Métropole ; RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 39412.00 ; Syndicat Eau Dunkerquois Adoption à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés)
3.5.1	24-I-043	REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (1122)	X		Les membres en conflit d'intérêts : TACCOEN Jean-Michel (MP) pour les dossiers 39600.00 et 39601.00 ; CA Grand Calais Terres et Mers ; RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour les dossiers 39596.00, 39688.00, 39790.00, 39688.00 CU Dunkerque ; DISSAUX Jean-Claude (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 39492.00 ; CA Pays Saint Omer ; PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 38995.00 ; CU Arras Adoption à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés)

4	3.6.1	24-1-044	RESEAUX D'EAUX PLUVIALES (1181)	X				Le membre en conflit d'intérêts : DISSAUX Jean-Claude (MR-mandat à titre LEVEUOLE) pour le dossier 41569.00 : CA Pays Saint Ormer
	4.1.1	24-1-045	EPURATION INDUSTRIELLE (1132)	X				Adoption à l'unanimité (moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour le dossier concerné)
	4.1.2	24-A...	EPURATION INDUSTRIELLE - EPSM DE L'AGGLOMERATION LILLOISE (1132)	AF	X			Adoption à l'unanimité
5	5.1.1	24-1-048	GESTION QUANTITATIVE AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN EAU - SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL (1186)	X				Avis favorable à l'unanimité, transmission au CA.
								Adoption à l'unanimité

6	6.1.1	24-I-047	PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES - CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE (1230)	X	Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 39554.00 ; CA Bethune-Brusy Artois Lys Romane Adoption à l'unanimité moins le membre en conflit d'intérêts.
	6.2.1	24-I-048	SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (1251)	X	Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 39551.00 ; CA Bethune-Brusy Lys Romane ; RAOULT Paul (MNP) pour le dossier 36936.00 ; SIDENSIAN Adoption à l'unanimité moins le membre en conflit d'intérêts pour le dossier concerné.
	6.3.1	24-I-049	ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHE DE FUITES (1252)	X	Le membre en conflit d'intérêts : SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 40242.00 ; CA Amiens Métropole Adoption à l'unanimité moins le membre en conflit d'intérêts pour le dossier concerné.
	6.4.1	24-I-050	GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (1210)	X	Les membres en conflit d'intérêts : PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 41632.00 ; Aras ; TACCOEN Jean-Michel (MP) pour le dossier 40539.00 ; CA Grand Calais Terres et Mers ; TACCOEN Jean-Michel (MP) et RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 40067.00 ; Région Hauts-de-France ; PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 39896.00 ; CU Aras Adoption à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés)
7	7.1.1	24-I-051	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU (1240)	X	Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 40219.00 ; CA Bethune-Brusy Artois Lys Romane Adoption à l'unanimité (moins le membre permanent en conflits d'intérêts pour le dossier concerné)
	7.2.1	24-I-052	EROSION - SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE) (1242)	X	Adoption à l'unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AF	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
7.3.1	24-1-053	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (1243)	X				Le membre en conflit d'intérêts : BARBIER Luc (MPP) pour le dossier 41464.00 : Conservatoire Espaces Naturels Hauts-de-France Adoption à l'unanimité (moins le membre permanent en conflits d'intérêts pour le dossier concerné)
7.4.1	24-1-054	PREVENTION DES INONDATIONS (1244)	X				Les membres en conflit d'intérêts : RINGOT Bertrand (MPP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 41464.00 : Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa ; DRESSAUX Jean-Claude (MPP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 28677.01 : Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eau Lys Adoption à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés)
7.5.1	24-1-055	ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE DEPARTEMENT DU NORD (1245)	X				Le membre en conflit d'intérêts : RINGOT Bertrand (MPP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 37636.00 : Département du Nord Adoption à l'unanimité moins le membre en conflit d'intérêts
7.6.1	24-1-056	RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU (1246)	X				Les membres en conflit d'intérêts : RINGOT Bertrand (MPP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 40269.00 : Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa ; DRESSAUX Jean-Claude (MPP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 40413.00 : Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eau Lys Adoption à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés)

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 6 septembre 2024

2 - Point de situation budgétaire

3 - Épuration publique

- 3.1 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (1110)
- 3.2 - Participation financière à l'assainissement non collectif (1113)
- 3.3 - Participations financières au traitement des eaux pluviales (1160)
- 3.4 - Participations financières à la création des réseaux d'assainissement (1120)
- 3.5 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (1122)
- 3.6 - Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (1161)

4 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

- 4.1 - Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (1132)

5 - Lutte contre la pollution d'origine agricole

- 5.1 - Participation financière à la gestion quantitative agricole de la ressource en eau (1186)

6 - Eau potable

- 6.1 – Participation financière à la protection de la ressource en eaux souterraines (1230)
- 6.2 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (1251)
- 6.3 - Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (1252)
- 6.4 – Participations financières à la gestion quantitative de la ressource (1210)

7 - Restauration et gestion des milieux naturels et du littoral

- 7.1 - Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (1240)
- 7.2 - Participation financière en faveur de l'érosion (1242)
- 7.3 - Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (1243)
- 7.4 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (1244)
- 7.5 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides et au maintien de la biodiversité (1245)
- 7.6 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (1246)

8 - Bilan Plan Eau

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président LEFEBVRE, ouvre la séance à 9 h 36. Il note que le quorum est atteint et rappelle les règles de conflits d'intérêts.

Il souligne l'importance de cette commission avec un grand nombre de projets en conclusion du 11^e Programme d'Intervention. Il félicite l'ensemble des équipes de l'Agence pour l'énorme travail effectué afin de mener à bien les investissements nécessaires répondant aux objectifs attendus.

Madame MATYKOWSKI appuie sur ce point en rappelant l'augmentation du plafond de dépenses de 85 M€ en 2024 soit 27 % de dossiers supplémentaires en nombre instruits par les équipes de l'Agence en comparaison d'une année ordinaire. Sont présentés aujourd'hui les dossiers votés en révision de programme lors des Conseil d'Administration et Comité de Bassin du 15 octobre dernier avec le transfert de 2 M€ d'un domaine à l'autre permettant d'optimiser la consommation. Une consommation qui sera, cette année, de 100 % avec une Commission Permanente des Interventions conséquente intégrant également des dossiers dérogatoires qui seront à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration. D'autres dossiers qui ne seront pas présentés aujourd'hui devront être ajustés au dernier moment, en raison du caractère prioritaire des dossiers d'inondation qui s'inscrivent dans l'engagement pris vis-à-vis de l'État de compléter les plans de financement. Le prochain Conseil d'Administration sera donc dense, lui aussi.

Monsieur le Président LEFEBVRE conclut que l'objectif est de clôturer correctement le 11^e Programme en dépensant les crédits accordés.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 6 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Président LEFEBVRE demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 6 septembre 2024.

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 6 septembre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

2 - POINT DE SITUATION BUDGÉTAIRE

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance fait la présentation du point n°2 concernant le point de situation budgétaire.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE conclut ce point de situation budgétaire en soulignant que les 54,56 M€ de participations financières proposées à engagement font de cette Commission Permanente des Interventions une des plus importantes de ces dernières années.

3 - ÉPURATION PUBLIQUE

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance fait la présentation du point n° 3 concernant l'épuration publique.

Monsieur le Président LEFEBVRE précise en préambule qu'en étant à la fin du 11^e Programme et au début du suivant, certaines décisions sont prises avec le cadrage du 12^e Programme. Il souligne à nouveau la qualité du travail mené pour achever l'enveloppe budgétaire.

3.1 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À LA RÉALISATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION (1110)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°3.1 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024).

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 2 409 575 €.**

- 39216.00 Communauté Agglomération Amiens Métropole
- 36727.00 Communauté Agglomération Boulonnais
- 39291.00 Communauté Urbaine Arras

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier 39291.00 Communauté Urbaine Arras (CUA).

Remarques et débats :

Concernant le dossier 39291.00 :

Madame LEVEUGLE comprend les éléments complémentaires apportés, mais considère que l'argent sera plus utile ailleurs. Elle maintient son vote en défaveur de ce dossier.

Madame MATYKOWSKI entend que les arguments en défaveur du dossier de la CUA portent davantage sur l'opportunité du dossier, à savoir la manière dont la CUA dépense l'argent plus que sur l'accompagnement - même minoré - par l'Agence du renouvellement de cette station.

Madame LEVEUGLE répond qu'elle ne connaît pas la CUA, elle parle de l'assainissement en général. Elle comprend l'objectif d'amélioration mis en avant, mais constate qu'il existe des stations d'épuration beaucoup plus dysfonctionnantes avec des taux bien plus importants que ceux indiqués. Elle redit qu'elle ne connaît pas la politique de la CUA et la situation de ses STEP, mais elle estime que l'argent serait mieux dépensé ailleurs y compris hors de la CUA.

Monsieur FLAJOLET demande des précisions quant au prix de l'eau dans la CUA.

Madame MATYKOWSKI indique que deux ou trois ans auparavant la CUA n'était pas éligible aux aides de l'Agence sur la partie « eau potable ». Concernant l'assainissement, si le dossier est présenté, c'est qu'il est éligible.

Monsieur KARPINSKI confirme qu'il s'agissait bien de la partie « eau potable ». Le tarif de la CUA est de 1,30 €, un prix qui posera problème dans deux ans avec les conditions adoptées au 12^{ème} PI. Il ignore en revanche le prix pour la partie « assainissement ».

Monsieur FLAJOLET ne souhaite pas polémiquer, mais lorsqu'une communauté comme celle d'Arras donne des leçons en expliquant que l'eau est trop chère tout en souhaitant une réduction spécifique pour elle-même, il « aime » que cette même communauté demande « un peu » d'argent. *Aide-toi, le ciel t'aidera* est une règle de base que les instances du bassin ont toujours appliquée.

Madame MATYKOWSKI rappelle les échanges suscités par ce dossier lors de la dernière Commission et l'interrogation sur la reconstruction de cette station au bout de 20 ans au lieu de 40 ans en moyenne. En partant du principe que le renouvellement intervient deux fois trop tôt au regard d'un renouvellement classique, la proposition pourrait être de diviser par deux la proposition d'accompagnement de cette station sur la partie « renouvellement ».

Madame LEVEUGLE note l'insistance de l'Agence à financer une partie du projet de la CUA.

Madame MATYKOWSKI intervient pour assurer qu'elle n'a aucun lien ou intérêt avec la CUA.

Madame LEVEUGLE ne remet pas en cause la probité de l'Agence, mais ce dossier a déjà été présenté et rejeté en septembre. Elle comprend que les recherches supplémentaires effectuées justifient un peu mieux la proposition d'accompagnement, mais pas encore suffisamment à ses yeux. Si la CUA a de l'argent à perdre, qu'elle paie son projet. L'argent est précieux, il n'y en a plus nulle part, il est nécessaire de l'utiliser à des projets vraiment, vraiment efficaces. Or, sur ce dossier, l'efficacité n'est pas suffisante même avec les éléments apportés.

Monsieur le Président LEFEBVRE indique que le prix de l'eau potable devra de toute façon passer à 1,50 €.

Monsieur KARPINSKI précise que le tarif est de 2,55 € sur la partie « assainissement ».

Madame MATYKOWSKI rappelle que les règles de l'Agence sont 1,30 € sur la partie « eau potable » et 1,30 € sur celle de l'assainissement pour donner droit à l'accompagnement de l'Agence. Raison pour laquelle si la CUA est à 2,55 € sur la part « assainissement », elle respecte ce prérequis.

Pas de remarque concernant les deux autres dossiers (39216.00 Communauté Agglomération Amiens Métropole et 36727.00 Communauté Agglomération Boulonnais).

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « STATIONS D'ÉPURATION CPI (1110) »

avec ses 3 dossiers initiaux présentés

(n° 24-I-038)

a fait l'objet :

- d'un Refus du Dossier CUA (39291) : Sur les 14 votants (Membres permanents)

6 Contre : Mme LEVEUGLE (+mandats M. DISSAUX et M. RINGOT), Mme CADET, M. VERMEULEN, M. LEVEUGLE

7 Abstentions : M. TACCOEN (+mandat Mme SAVARIEGO), M. BARBIER (+mandat Mme BURROW), M. LEFEBVRE, Mme CLOMES, M. PREVOST

1 Pour : M. PENISSON

Suite au vote du dossier de la CUA, Monsieur PATRIS en conflit d'intérêts mais ne participant pas au vote en tant que membre non permanent, s'exprime avec l'accord du Président de séance. Il explique son opposition en raison du nombre important d'autres projets à mener sur la CUA.

Il ajoute qu'il connaît la CUA pour avoir siégé dans ses instances. Il sait que certains endroits de la CUA ne sont pas surveillés. L'assainissement y est hasardeux, et ce dans des zones à enjeu environnemental. C'est pourquoi, il s'oppose à ce dossier d'autant que la technologie de la membrane utilisée a fait ses preuves.

- ***d'une Adoption à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions pour les 2 autres dossiers de la délibération présentés (*moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour l'un des dossiers – CA Amiens Métropole).***

Les membres en conflit d'intérêts : SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 39216.00 : CA Amiens Métropole*, PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 39291.00 : CU Arras

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis avant vote au Conseil d'Administration (cf. détails du point de présentation n°3.1 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024).

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 959 068 €.**

- 39743.00 SI Assainissement et Évacuation Eaux Pluviales Région Denain

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier 39743.00 SI Assainissement et Évacuation Eaux Pluviales Région Denain.

En complément de présentation, **Madame MATYKOWSKI** rappelle que le dossier entre dans le cadre de la réindustrialisation du bassin, notamment avec une entreprise s'inscrivant dans une logique de production pharmaceutique. En effet, le site Lesaffre concerné n'est pas destiné à la fabrication de levures, mais à un médicament contre l'arthrose. Le second pari a été d'installer cette entreprise à Denain, un territoire comportant beaucoup d'indicateurs sociaux sous la moyenne. D'un point de vue plus technique, elle précise que le rejet de sel parmi les effluents n'est l'objet d'aucune norme aujourd'hui. Néanmoins, il est prévu dans le dossier de réaliser une étude pour en mesurer les impacts. Le projet était initialement plus ambitieux et plus cher, 6 M€, puisqu'il était question d'une technique d'osmose inverse en deux phases de 3 M€ chacune. Le projet actuel s'élève à 2,3 M€ sachant que la seconde phase sera prise en charge par l'entreprise. Enfin, elle insiste sur le caractère innovant du process de « dopage » des bactéries afin de traiter un niveau plus élevé de pollutions. Tester ce process peut revêtir un intérêt quant à la prolongation de vie d'autres stations d'épuration arrivant en limite de capacité en permettant de reculer leur échéance d'extension. Ce dossier remonte à deux ans et bénéficie d'un engagement fort du préfet quant à l'installation de cette entreprise à Denain. Raison de sa présentation, aujourd'hui, en Commission.

Remarques et débats :

Monsieur PATRIS ne remet pas en cause l'intérêt d'un médicament contre l'arthrose fabriqué à Denain, mais il pose la question de savoir pourquoi l'entreprise ne met pas en place un traitement spécifique des chlorures en sortie d'usine. Il rappelle que les chlorures sont un atome de chlore. Le problème est leur rejet dans l'assainissement général. En présence de matières organiques, ils se transforment en chloramines dangereuses et difficiles à traiter. Il serait plus simple de traiter, avant, des chlorures que des chloramines après.

Madame MATYKOWSKI a compris que ce dispositif de traitement interviendrait dans la seconde phase prise en charge par l'entreprise.

Monsieur KARPINSKI précise que la 1^{ère} phase équivaut à 5 tonnes/jour de chlorures passant par la station d'épuration puis rejetées dans l'Escaut. L'industriel prendra en charge les quantités qui seront au-delà de ces 5 tonnes/jour par le biais d'un osmoseur sur des flux plus importants.

À la question de Monsieur RAOULT si l'entreprise Lesaffre envisage de construire une station d'épuration, il répond que l'industriel étudie actuellement l'hypothèse de diminuer les flux et de rester à 5 tonnes/jour.

Monsieur BARBIER est interpellé par la question des chlorures. Cependant, il votera en faveur du projet pour son emplacement et son caractère positif et évolutif pour l'avenir. En revanche, pour connaître le cas d'une sortie d'épuration avec des chlorures, il a pu constater la dégradation de la qualité de la rivière et ses conséquences sur les milieux naturels. L'impact de seulement deux ou trois grammes de sel/L est monstrueux sur la biodiversité. La partie des chlorures est une vraie difficulté quel que soit le projet. La question est de savoir comment mieux capter les chlorures et éviter qu'ils ne se retrouvent dans les milieux naturels. À la différence de la Camargue, ils ne peuvent pas profiter de la chaleur pour récupérer le sel. Enfin, il insiste sur les garanties apportées par cette usine pharmaceutique quant aux possibilités de rejet accidentel de molécules.

Madame MATYKOWSKI répond qu'il ne s'agit pas d'une garantie, mais une étude d'impact des chlorures en comparaison de l'état initial est prévue après la phase 1. Un sujet qui, par ailleurs, a certainement été examiné dans le cadre de l'autorisation d'ICPE.

Monsieur VERMEULEN souligne que les chlorures sont un souci pour tous les industriels. Des fournisseurs viennent les voir pour un traitement à la base avec des systèmes d'osmose ou d'électrolyse dont les pilotes sont plutôt performants. Reste à voir les résultats à l'avenir. Il est rassuré par la phase 2 prévoyant le traitement en sortie d'usine par l'industriel. Sans aller jusqu'à descendre en deçà d'un certain seuil, elle permettra, cependant, un écrêtage en sortie de site. Enfin, il demande des précisions quant à la date de signature du projet de convention spéciale.

Monsieur KARPINSKI précise que le projet est en cours de discussion. Il n'est pas signé à ce jour. C'est une question de date.

Monsieur VERMEULEN s'en félicite. Il estime qu'avec le montage du dossier et les aides à la clé, l'intérêt de chacun est de signer cette convention.

Madame LEVEUGLE fait part des différents points qui l'interpellent dans ce dossier. En premier lieu, le rejet du sel dans la nature. Elle fait le lien avec l'usage de mettre du sel et du vinaigre sur les mauvaises herbes comme alternatif aux désherbants. Le sel tue tout et le voir arriver dans les milieux naturels la choque profondément d'autant qu'elle apprend qu'il n'y a aucune norme sur les chlorures alors qu'il existe des normes hyperstrictes par ailleurs. D'autre part, elle ne comprend pas la mention d'un traitement pour les chlorures pour qu'en fine, ils soient rejetés à la rivière.

Enfin, elle ne conçoit pas pourquoi ce n'est pas l'entreprise qui paie. Elle s'offusque d'entendre qu'il est question d'augmenter le prix de l'eau pour la population en l'absence d'aides à hauteur de 70 %. Elle trouve cela scandaleux quand on connaît les conditions financières des Denaisiens. Ils n'ont pas d'argent à donner à une entreprise qui, par ailleurs, gagne des millions d'euros.

Elle redit combien elle est choquée par ce dossier. Elle pensait que la loi voulait que ce soit à l'entreprise créée de gérer sa pollution. Elle comprend la volonté de réindustrialiser, mais sous ce prétexte, ils font n'importe quoi jusqu'à faire payer des habitants qui n'ont pas un centime pour favoriser une entreprise florissante qui plus est va polluer encore davantage un territoire déjà en difficulté sur cet aspect.

Monsieur RAOULT connaît bien ce dossier d'autant que l'alimentation en eau de Denain (59) fait partie du SIDEN-SIAN. Il a participé à trois ans de négociations et de bagarre sans nom avec l'entreprise Lesaffre qui ne voulait rien payer, trouvait l'eau trop chère et qui exigeait que le SIDEN-SIAN prenne en charge les tuyaux d'acheminement des captages de la forêt de Mormal jusqu'à l'usine. Grâce à l'appui du préfet d'alors, ils ont pu mettre en place une tarification progressive, que l'industriel refusait citant l'Italie ou l'Espagne en exemple. Il confie n'avoir jamais rencontré de telles difficultés avec des géants industriels comme Coca-Cola. La position de l'entreprise Lesaffre est de considérer que c'est à la collectivité, aux distributeurs de l'eau de payer arguant de « la chance » qu'elle s'installe chez eux. C'est insupportable à ses yeux au vu d'une multinationale aussi développée qui pèse des milliards. Celle-ci rejoue la même partie concernant la station d'épuration, alors qu'à l'inverse, le fabricant de jus de fruits installé au Quesnoy (59) a, lui, financé sa propre station d'épuration. Il est révolté par le fait que cette multinationale aux assises financières énormes demande à une ville comme Denain, une des plus pauvres du Nord, de payer. L'appui de la maire de Denain et des plus « hautes autorités nationales » complique la situation. Il s'élève contre les risques pris pour l'Escaut qui est déjà en situation de très grande fragilité sans parler des dégâts suite à l'accident survenu en 2020 chez Tereos. Il rappelle que leurs instances se sont données pour règle que l'industriel prenne en charge sa station d'épuration. Ce n'est pas à la collectivité de payer ou à prendre des risques. Il revient sur le caractère insupportable de l'entreprise Lesaffre qui, à la différence d'autres interlocuteurs français ou étrangers, donne des leçons sur la façon de gérer l'eau en France sous prétexte qu'ailleurs, ce serait beaucoup mieux.

Monsieur FLAJOLET souhaite que le débat reste calme et serein. Il connaît bien ce dossier également grâce ou à cause, comme chacun souhaitera, du préfet d'alors, Monsieur Georges-François LECLERC. Il rappelle que ce n'était ni le choix initial de l'entreprise Lesaffre, ni le second, ni même le troisième de s'installer à Denain. Il s'agit de la volonté des plus hautes autorités de l'État de privilégier un territoire en pleine déshérence sociétale, économique et environnementale en essayant de lui apporter une réponse. Il rappelle ce fait important qui explique en partie la suite.

Il revient ensuite sur le cas de Tereos qui est le fruit d'une inattention industrielle sur les rejets issus de cette entreprise. Dans le cas présent, il s'agit d'une anticipation sur les risques de rejet du site industriel signifiant deux choses : l'acceptation de la révision, contrainte et forcée, exigée par l'Agence et l'État de la nécessité d'un traitement primaire indispensable présenté par Monsieur KARPINSKI. Mais, il est également demandé d'ajouter un traitement si les doses sont dépassées. Ce point est important, car il indique clairement la volonté de ne pas prendre de risque sans garanties techniques, scientifiques et technologiques de l'entreprise en cas de dépassement des taux.

Il tenait à apporter cette précision, anticipant ainsi sur le dossier de la CABBALR quant à l'utilisation d'une station d'épuration d'origine industrielle à des fins sociétales. Ici, c'est l'inverse. Il s'agit, à ses yeux, d'un élément important, car, à force d'être chacun dans son tiroir, certains surinvestissements pourraient, en globalisant, sembler inutiles. Dans le dossier de Denain, il s'agit justement d'une expérience de globalisation.

Il souhaite que le cahier des charges soit signé avant toute décision définitive et que les engagements sur la 2^{ème} phase du programme, l'osmose inverse, soit explicitement mentionnée. Il espère que c'est le cas.

Monsieur BRANGER souhaite apporter deux précisions. La première, en réponse à l'intervention de Madame LEVEUGLE, est que le projet proposé ne permet pas de traiter les chlorures, mais juste d'éviter qu'ils ne dégradent le fonctionnement de la station, notamment au niveau des floculations des boues et des rejets des matières en suspension (MES) qui seraient plus importants dans l'Escaut.

Ensuite, les données de qualité de l'Escaut selon le dernier millésime disponible indiquent un état chimique mauvais et en état écologique médiocre.

Madame LEVEUGLE répond que le dossier ne va pas arranger la situation.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande un avis en précisant deux points au préalable :

- L'extrême vigilance à apporter sur une étude complémentaire sur l'impact des chlorures avec une surveillance particulière.
- L'amélioration des STEP par le procédé de « dopage » mérite d'être également surveillée en raison de son intérêt pour d'autres applications.

Monsieur FLAJOLET redonne les deux conditions assorties à un avis favorable définitif : la production et la signature du cahier des charges de même que l'engagement de l'entreprise de mettre en place un procédé de traitement au-delà d'un certain seuil.

Monsieur le Président LEFEBVRE rappelle qu'il ne s'agit pas d'une aide à l'entreprise, mais d'une aide à la station d'épuration.

Madame LEVEUGLE comprend que, dans les conditions actuelles d'attribution, les Denaisiens seront mis à contribution via une augmentation du prix de l'eau.

Monsieur BRANGER confirme qu'il est bien question d'une augmentation de 0,01 € par tranche de 100 000 €.

Madame LEVEUGLE répond amèrement que les habitants vont s'en doute s'en féliciter.

La délibération « STATIONS D'ÉPURATION - SI D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA RÉGION DE DENAIN (1110) »

avec 1 dossier

(n° 24-A-...)

Envoi complémentaire au dossier de séance

reçoit un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions sous réserve avant vote du Conseil d'Administration de la production de la convention de déversement signée (cahier des charges) et engagement effectif du maître d'ouvrage qu'au-delà d'un certain seuil, il met en place un procédé (propositions de M. FLAJOLET)

Sur les 14 votants (Membres permanents) :

1 Contre : Mme LEVEUGLE (sans les mandats)

3 abstentions : Mme CADET, M. BARBIER (+ mandat Mme BURROW)

10 Pour : M. DISSAUX et M. RINGOT (mandats à Mme LEVEUGLE), M. VERMEULEN, M. LEVEUGLE, M. TACCOEN (+mandat Mme SAVARIEGO, M. LEFEBVRE, Mme CLOMES, M. PREVOST, M. PENISSON

Transmission au Conseil d'Administration.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis (cf. détails du point de présentation n°3.1 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024).

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 116 346 €.**

- 39550.00 Communauté Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier 39550.00 Communauté Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « AVIS DÉFAVORABLE A LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE (dossier n°39550 – sous ligne 1110) »

avec 1 dossier

(n° 24-I-039)

est adopté à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions moins le membre permanent en conflit d'intérêts *.

Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 39550 : CA de Béthune-Bruay Artois Lys Romane*

3.2 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (1113)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n°3.2 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024).

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 441 375 €.**

- 41616.00 Communauté de Communes Campagnes de l'Artois

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier 41616.00 Communauté de Communes Campagnes de l'Artois.

Remarques et débats :

Monsieur FLAJOLET rappelle que Monsieur SIX a lancé l'ensemble de ces opérations, il y a quinze ans lorsqu'il travaillait encore à l'Agence et qu'elles aboutissent aujourd'hui.

Monsieur SIX confirme qu'il s'en souvient.

Monsieur RAOULT explique qu'il est question d'habitat groupé sur ces territoires. Comme pour beaucoup de territoires ruraux du département, des éléments qui devraient être classés en assainissement collectif le sont en assainissement non collectif. C'est l'expérience vécue avec des communes, en assainissement non collectif venant d'adhérer au SIDEN-SIAN qu'il a fallu passer en assainissement collectif pour pouvoir construire la station d'épuration. Il fait observer que ce cas aurait pu être traité en assainissement collectif.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS (1113) »

avec 1 dossier

(n° 24-I-040)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.3 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AU TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (1160)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°3.3 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024).

● **24 dossiers de participations financières pour un montant de 9 216 906 €.**

- 40482.00 Maisons & Cités
- 40483.00 Maisons & Cités
- 40486.00 Maisons & Cités
- 40493.00 Maisons & Cités
- 40525.00 Maisons & Cités
- 40528.00 Maisons & Cités
- 38990.00 Vilogia
- 40615.00 Vilogia
- 40008.00 Habitat du Nord
- 40334.00 Ste Immobilière Grand Hainaut
- 41571.00 Râches
- 40392.00 Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane
- 36744.00 Communauté Agglomération Boulonnais
- 39676.00 Communauté Agglomération Boulonnais
- 39689.00 Communauté Agglomération Boulonnais
- 39217.00 Communauté Agglomération Amiens Métropole
- 38295.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 40045.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 40047.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 40563.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 36608.00 Communauté Agglomération Hénin-Carvin
- 39777.00 Métropole Européenne Lille
- 39992.00 Nordsem
- 40564.00 Siden-Sian

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement les dossiers 36744.00 – 39676.00 – 39689.00 Communauté d'Agglomération Boulonnais.

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (1160) »

avec 24 dossiers

(n° 24-I-041)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés*).

Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 40392.00 : CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane* ; SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 39217.00 : CA Amiens Métropole* ; RAOULT Paul (MNP) pour le dossier 40564.00 : SIDEN-SIAN

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis avant vote du Conseil d'Administration (cf. détails du point de présentation n°3.3 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024).

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 12 587 368 €.**

- 39588.00 Communauté Agglomération Grand Calais Terres & Mers

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement le dossier 39588.00 Communauté Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Pas de remarque

Monsieur le Président LEFEBVRE demande l'avis de la Commission.

La délibération « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES – CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS (1160) »

avec 1 dossier

(n° 24-A-...)

reçoit un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflits d'intérêts*. Le membre en conflit d'intérêts : TACCOEN Jean-Michel (MP) pour le dossier 39588.00 : CA Grand Calais Terres et Mers*.

Transmission au Conseil d'Administration.

- **Projet de la Métropole Européenne de Lille, restructuration de la station d'épuration de Wattrelos (Dossiers n° 39797.00, 39806.00, 39808.00), présenté pour information à ce stade par Monsieur KARPINSKI.**

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI fait observer que l'Agence n'a pas eu des dossiers à hauteur de l'enveloppe sur le pluvial dans la période du 11ème PI, mais constate un élan sur ce type de dossiers en fin de programme. Une accélération très intéressante pour la politique de l'eau et la prévention des inondations puisqu'il s'agit de l'infiltration de l'eau là où la pluie tombe que ce soit par des techniques préventives ou curatives et donc d'éviter d'envoyer ces eaux non traitées dans les milieux naturels

Monsieur RAOULT demande le prix de l'eau sur la partie assainissement.

Monsieur KARPINSKI répond que le prix de l'eau est actuellement de 1,58 €. Une augmentation importante est prévue dont il ignore le montant.

Monsieur BRANGER précise que l'Agence ne sera pas en mesure d'attribuer l'entièreté du dossier de la MEL. Il est prévu deux tranches financières. La MEL en a été informée et accepte cette proposition. Une tranche sera décidée en Conseil d'Administration, de même pour la suite des avances. L'Agence sera également en limite de dotation pour attribuer les 7,7 M€ affichés.

3.4 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À LA CRÉATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (1120)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°3.4 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024).

● **4 dossiers de participations financières pour un montant de 1 380 130 €.**

- 39219.00 Communauté Agglomération Amiens Métropole
- 39412.01 Syndicat Eau Dunkerquois
- 40614.00 Havernas
- 40680.00 Hangest-sur-Somme

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « CRÉATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (1120) »

avec 4 dossiers

(n° 24-I-042)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés*).

Les membres en conflit d'intérêts : SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 39219.00 : CA Amiens Métropole* ;

RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 39412.00 : Syndicat Eau Dunkerquois*.

3.5 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (1122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°3.5 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024).

● **20 dossiers de participation financière pour un montant de 7 252 227 €.**

- 41495.00 CA Saint-Quentinois
- 41617.00 CA Boulonnais
- 39858.00 Douaisis Agglo
- 41524.00 SIAEP Douillennais et Environs

- 40476.00 Abbeville
- 39600.00 CA Grand Calais Terres & Mers
- 39892.00 SIA Fourmies Wignehies
- 41484.00 Abbeville
- 39601.00 CA Grand Calais Terres & Mers
- 41612.00 CA Valenciennes Métropole
- 39506.00 CU Dunkerque
- 39688.00 CU Dunkerque
- 39790.00 CU Dunkerque
- 39492.00 CA Pays Saint-Omer
- 41629.00 CC Est de la Somme
- 40617.00 CA Cœur de Flandre
- 41611.00 CA Valenciennes Métropole
- 39895.00 CU Arras
- 39446.00 Métropole Européenne Lille
- 40679.00 CC Vimeu

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement le dossier n°39492.00 CA Pays Saint-Omer.

Remarques et débats :

Monsieur BARBIER, concernant le dossier de Saint- Omer, fait observer qu'il est impossible d'être contre le rassemblement de trois stations d'épuration en fin de vie, néanmoins, il s'agit de 6 ha de zones humides. Pour avoir photographié le site l'année passée, il était inondé. Il invite à ne pas oublier que la construction se fera sur un site hypersensible aujourd'hui déjà et qui devrait l'être encore davantage demain. Enfin, ce sont 6 ha de terres agricoles qui vont disparaître. D'autres enjeux devront être pris en compte comme l'appartenance à un site RAMSAR, à une réserve de biosphère, etc.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (1122) »

avec 20 dossiers

(n° 24-I-043)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés*).

Les membres en conflit d'intérêts : TACCOEN Jean-Michel (MP) pour les dossiers 39600.00 et 39601.00 : CA Grand Calais Terres et Mers *;

RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour les dossiers 39506.00, 39688.00, 39790.00, 39688.00 CU Dunkerque* ;

DISSAUX Jean-Claude (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 39492.00 : CA Pays Saint-Omer* ;

PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 38995.00 : CU Arras

3.6 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AUX RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES (1161)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°3.6 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024.

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 744 196 €.**

- 41569.00 Communauté Agglomération Pays Saint-Omer
- 39696.00 Douaisis Agglo

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES (1161) »

avec 2 dossiers

(n° 24-I-044)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité (moins le membre permanent en conflits d'intérêts pour le dossier concerné*).

Le membre en conflit d'intérêts : DISSAUX Jean-Claude (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 41569.00 : CA Pays Saint-Omer.

4 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance fait la présentation du point n° 4 concernant la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles.

4.1 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES EN FAVEUR DE L'ÉPURATION INDUSTRIELLE (1132)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°4.1 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

● **16 dossiers de participations financières pour un montant de 6 498 947 €.**

- 40271.00 Arcelormittal Construction France
- 41395.00 Cartonnerie Gondardennes
- 41627.00 Club-House de Nampont-Saint-Martin
- 40532.00 Dillinger France
- 37644.00 Esterra
- 37662.00 Eurolysine
- 40550.00 Innovafeed
- 41654.00 Lenglet Imprimeurs
- 41396.00 PHM Production
- 40647.00 Polynt Composites France
- 41647.00 SCI de l'Étang
- 41615.00 SCI 244 Route de Boulogne
- 41636.00 Sicos et Cie
- 41639.00 Société Coopérative Agricole Uneal
- 41653.00 Theolaur Peintures
- 41633.00 SCI de la Turquerie

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ÉPURATION INDUSTRIELLE (1132) »

avec 16 dossiers

(n° 24-I-045)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis avant décision du Conseil d'Administration (cf. détails du point de présentation n°4.1 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024).

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 3 952 649 €.**

- 41655.00 EPSM de l'agglomération lilloise

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement le dossier 41655.00 EPSM de l'agglomération lilloise

Remarques et débats :

Monsieur RAOULT fait observer que plusieurs dérogations ont été présentées durant cette Commission concernant la durée de remboursement. Il invite à se poser la question de savoir si cela devient une règle générale ou pas. Avec ses 100 « petits » dossiers SIDEN-SIAN, Monsieur RAOULT explique qu'il a les mêmes contraintes financières que les grandes agglomérations. Son investissement de 80 à 90 M€ est aussi intéressant à ses yeux que les dossiers de Calais ou de Lille. Il pose la question de savoir pourquoi, à l'instar de ce que font les banques, l'Agence de l'Eau ne proposerait pas une durée de remboursement plus longue. Le budget qu'il fait voter en décembre dans sa structure prévoit une augmentation du prix de l'eau de 10 %. Il a donc les mêmes contraintes. Il est d'accord sur le principe de dérogation, sauf s'il n'est réservé qu'aux grandes villes.

Madame MATYKOWSKI explique qu'il ne s'agit pas d'une dérogation systématique. Il est vrai qu'ils ont abordé trois dossiers de prolongation, dont Calais qui répond à un contexte particulier. Un autre dossier évoqué sera présenté au Conseil d'Administration.

Elle précise qu'en proportion, l'Agence a globalement diminué les avances remboursables pour le prochain programme d'intervention en maintenant le même niveau actuel, mais avec un 12^{ème} programme avec un volume financier en forte augmentation. Elles sont même totalement supprimées pour les acteurs industriels suite à la décision en CA du 15 octobre dernier. Le système d'avances remboursables permet d'augmenter globalement le programme d'intervention, mais il entre également dans une logique de retours avec un impact très fort. La raison d'être de l'Agence n'est pas de faire concurrence aux banques. À titre d'exemple, la banque des Territoires peut aussi proposer des aides, avec intérêts, sur des investissements à très long terme.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande l'avis de la Commission.

La délibération « ÉPURATION INDUSTRIELLE - EPSM DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE (1132) »

avec 1 dossier

(n° 24-A-...)

***reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.
Transmission au Conseil d'Administration.***

5 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance fait la présentation du point n° 5 concernant la lutte contre la pollution d'origine agricole.

5.1 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA GESTION QUANTITATIVE AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN EAU (1186)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n°5.1 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 148 078 €.**

- 40225.00 Société Coopérative Agricole Uneal

Remarques et débats :

Monsieur LEVEUGLE explique qu'il connaît l'outil Osiris et constate que tout matériel a ses spécifications, ses limites, mais bon nombre d'avantages. Il remercie pour cette expérimentation permettant d'étudier les résultats obtenus. Des résultats utiles pour l'avenir, notamment la révision de l'appel à projets « irrigation » qui ne rencontre pas le succès escompté.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN EAU - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE UNEAL (1186) »

avec 1 dossier

(n° 24-I-046)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6 - EAU POTABLE

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance fait la présentation du point n° 6 concernant l'eau potable.

6.1 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES (1230)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n°6.1 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 74 659 €.
- 39594.00 Communauté Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Pas de remarque

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES - CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE (1230) »

avec 1 dossier

(n° 24-I-047)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts*.

Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 39594.00 : CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane*

6.2 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À LA SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (1251)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°6.2 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

- 3 dossiers de participations financières pour un montant de 2 167 480 €.

- 39551.00 Communauté Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane
- 39852.00 SIAEP Nouvion-en-Ponthieu
- 36936.00 SIDEN-SIAN

Pas de remarque

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (1251) »

avec 3 dossiers

(n° 24-I-048)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts*.

**Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 39551.00 : CA Béthune-Bruay Lys Romane* ;
RAOULT Paul (MNP) pour le dossier 36936.00 : SIDEN-SIAN**

6.3 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AUX ÉCONOMIES D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES (1252)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°6.3 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

- 7 dossiers de participations financières pour un montant de 1 297 339 €.

- 39038.00 Le Bosquel
- 39618.00 Communauté Agglomération 2 Baies en Montreuillois
- 40244.00 Cantaing-sur-Escaut
- 40242.00 Communauté Agglomération Amiens Métropole
- 40390.00 Communauté Agglomération Hénin-Carvin
- 40246.00 SI Eaux Assainissement Région Lumbres et Fauquembergues
- 40473.00 SIADEP Région de Bourthes

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHE DE FUTES (1252) »

avec 7 dossiers

(n° 24-I-049)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour le dossier concerné*. Le membre en conflit d'intérêts : SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 40242.00 : CA Amiens Métropole*

6.4 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (1210)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°6.4 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

● 26 dossiers de participations financières pour un montant de 2 058 885 €.

- 40270.00 Abbeville
- 41632.00 Arras
- 40034.00 Beaurains
- 40695.00 Beaufort
- 40701.00 Beaufort
- 40262.00 Bellignies
- 40481.00 Communauté Agglomération 2 Baies en Montreuillois
- 40539.00 Communauté Agglomération Grand Calais Terres & Mers
- 40536.00 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
- 40537.00 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
- 40657.00 Chepy
- 40534.00 Coudekerque- Branche
- 39388.00 Émerchicourt
- 41619.00 Gazélec-de- Péronne
- 40736.00 Le Portel
- 40401.00 Lens
- 40240.00 Lillers
- 40676.00 Montdidier
- 40067.00 Région Hauts-de-France
- 39757.00 Sté de Eaux de la Métropole Européenne de Lille
- 40414.00 Sté des Eaux du Grand Arras
- 39653.00 Valenciennes

- 39896.00 Communauté Urbaine Arras
- 40582.00 Glageon
- 40583.00 La Bassée
- 40585.00 La Bassée

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier n°40536.00 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement le dossier n°39896.00 Communauté Urbaine Arras.

Remarques et Débats :

Concernant le dossier n°40536.00 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest :

Madame MATYKOWSKI ajoute que ce dossier est d'autant plus intéressant qu'il fait partie d'une démarche de territoire, notamment rural, plus globale puisque cette communauté de communes a mené un projet sur tout un volet d'économie d'eau en lien avec l'installation de dispositifs hydro-économiques. Ce dossier a été récompensé lors de la cérémonie « Agissons pour l'eau » en octobre dernier.

Monsieur RAOULT intervient pour souligner tout l'intérêt de ce dossier inspirant.

Monsieur BRANGER confirme que cette communauté de communes porte des projets intéressants notamment une étude sur les eaux non conventionnelles et la réutilisation des eaux usées en sortie de station d'épuration.

Monsieur le Président LEFEBVRE estime qu'il est important de le souligner et sans doute de le faire connaître.

Monsieur BARBIER rejoint l'avis de Monsieur RAOULT quant à l'intérêt du dossier. Il ajoute que, selon son calcul, l'opération équivaut à un coût de 135 €/m³ d'eau, mais diminue sur 10 ans. Il s'interroge sur le travail de communication et d'animation prévu à court terme et appelle à être vigilant sur ce point. Il prend l'exemple du dispositif des composteurs qui a bien fonctionné la première année, moins bien la seconde et plus du tout la quatrième. Il pose la question du suivi mis en place concernant les récupérateurs d'eau pour maintenir l'efficacité de l'investissement consenti.

Monsieur BRANGER répond que l'Agence finance l'animation prévue. En revanche, il est clair que les cuves de récupération d'eaux pluviales ne vont pas représenter une économie d'eau importante. Économiquement parlant, au vu du prix de l'eau, cela n'a pas de sens non plus, mais ce type de dossiers a une vertu pédagogique, celle de faire comprendre à la population que l'eau n'est pas un déchet à évacuer de sa parcelle le plus vite possible. Elle peut être conservée, réutilisée pour l'arrosage. C'est cet objectif qui est visé plus que des économies réelles. Il n'est pas prévu d'animation dans le temps, mais seulement dans la phase de déploiement et dans l'aide pour l'installer.

Monsieur BARBIER redit qu'il s'agit d'un point de vigilance. L'art de la répétition est important dans le volet éducatif. Les investissements sont conséquents. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'anticipation, plus économique qu'une phase de réparation coûtant des sommes monstrueuses. Il souhaiterait une visibilité à cinq ans pour mesurer le comportement de la population de ce territoire, le bénéfice obtenu en proposant au maître d'ouvrage une analyse comparative avec un territoire n'ayant pas bénéficié du dispositif.

Monsieur le Président LEFEBVRE considère qu'il s'agit d'une bonne remarque. Il est toujours utile de mesurer les efforts menés.

Pas de remarque pour le dossier n°39896.00 Communauté Urbaine Arras.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (1210) »

avec 26 dossiers

(n° 24-I-050)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts pour les dossiers concernés *.

Les membres en conflit d'intérêts :

**PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 41632.00 : Arras ;
TACCOEN Jean-Michel (MP) pour le dossier 40539.00 : CA Grand Calais Terres et Mers
*; TACCOEN Jean-Michel (MP) et RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE)
pour le dossier 40067.00 : Région Hauts-de-France *;
PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 39896.00 :CU Arras**

7 - RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance fait la présentation du point n° 7 concernant la restauration et gestion des milieux naturels et du littoral.

7.1 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU (1240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°7.1 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

● 6 dossiers de participations financières pour un montant de 1 864 713 €

- 40219.00 Communauté Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane
- 40341.00 Communauté de Communes Pays de Mormal
- 39809.00 Syndicat Mixte Canche et Authie
- 40677.00 Syndicat Mixte Ameva
- 39890.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 39805.00 Syndicat Mixte Canche et Authie

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier n°40677.00 Syndicat Mixte Ameva.

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU (1240) »

avec 6 dossiers

(n° 24-I-051)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour le dossier concerné *.
Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 40219.00 : CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane*

7.2 - PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE L'ÉROSION (1242)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n°7.2 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 30 106 €**

- 38676 .00 Syndicat Mixte Sud-Est Escaut

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ÉROSION - SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE) (1242) »

avec 1 dossier

(n° 24-I-052)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7.3 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (1243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°7.3 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 458 996 €**

- 41460.00 Conservatoire Espaces Naturels Hauts-de-France
- 41369.00 Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI précise, pour information, l'organisation, ce même jour, d'une manifestation commune entre l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais consacrée à la prévention de l'érosion.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (1243) »

avec 2 dossiers

(n° 24-I-053)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour le dossier concerné *.
Le membre en conflit d'intérêts : BARBIER Luc (MP) pour le dossier 41460.00 : Conservatoire Espaces Naturels Hauts-de-France*

7.4 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (1244)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°7.4 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 128 869 €**

- 41464.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa
- 28677.01 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Lys

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement le dossier n°41464.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa.

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI demande des précisions quant au calendrier de l'étude du dossier présenté par Monsieur LEMAIRE, en particulier les résultats.

Monsieur LEMAIRE répond que la date de remise des conclusions de l'étude est prévue fin 2025. L'étude a débuté en septembre, des phases de décision viendront ensuite, mais il n'est pas impossible d'avoir des résultats parcellaires dès l'été prochain.

Monsieur BARBIER est satisfait que l'étude soit menée avec la population en apportant des arguments fondés sur ce qui s'est passé et ce qu'il ne faut plus faire. Il fait part de l'intervention récente d'une ministre sur la station de radio France Inter interpellée par un habitant demandant pourquoi il était encore possible de construire sur des secteurs inondés l'année précédente. Une question qu'il fait sienne.

Monsieur BARBIER suggère également que les PLUi se mettent en ordre de marche. En effet, certains maires se retranchent derrière la validation du PLUi avec, pour conséquence, d'augmenter les problèmes en voulant restreindre la liberté de l'eau. Il estime que l'Agence devrait inscrire dans les textes, une conformité des documents d'urbanisme avec les enjeux et les événements subis. Il est possible de réaliser de très belles études, de dire à la population qu'il y a eu des erreurs ou une méconnaissance des phénomènes, mais tant qu'ils continueront à agir à l'opposé de ce qui est souhaité, rien ne fonctionnera. Ce point devrait être ciblé, car le même problème se rencontre sur tous les bassins versants.

Monsieur RAOULT confirme les propos de Monsieur BARBIER pour avoir lui-même constaté, quelques jours auparavant, une zone en cours d'aménagement le long de l'Escaut dans le Cambrésis. Il est sidéré de voir que cette zone s'étend désormais au-delà de la route. Elle sera fatalement inondée un jour ou l'autre.

Madame MATYKOWSKI souligne l'intérêt d'associer les habitants à ces études. En effet, en fonction des conclusions, le choix d'aménagement du territoire appartient en premier lieu aux élus dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires associés à la démarche du PLUi qui leur permettent d'agir. Associer la population est une autre manière d'orienter potentiellement les décisions des élus.

Monsieur ROUZE espère que les habitants seront aussi réceptifs si leurs « solutions » potentielles ne sont pas retenues dès lors où les élus sont convaincus que ces solutions « farfelues » n'ont pas lieu d'être.

Monsieur RAOULT a du mal à convaincre les élus du PAPI de la Sambre à travailler dans ce sens. Ils sont « obnubilés » par les zones d'aménagement, par faire venir les entreprises et créer de l'emploi en sacrifiant, de fait, l'environnement. Il confie ne pas être bien accueilli lorsqu'il rencontre les maires. Il évoque le vote concernant le report du transfert de la compétence aux communautés de communes. Tous les groupes politiques ont voté pour, même les verts alors que le Parti socialiste, lui, s'est scindé en deux.

Madame CLOMES revient sur la question des constructions en zone inondable en précisant qu'être dans le PLUi ne les rend pas pour autant légales. Il existe un article stipulant que le PLU n'est pas automatiquement applicable dès lors où un risque est connu. Il est de la responsabilité du maire ou de celui délivrant le permis de ne pas l'autoriser s'ils ont connaissance du risque. Elle trouverait intéressant que tous les élus aient la connaissance du risque peut-être via les SAGE, même si les études HMUC représentent déjà un gros travail. En effet, certains élus peuvent se retrancher derrière l'argument de ne pas être informés. Les plus anciens peuvent savoir qu'il existe un axe de ruissellement à tel endroit avec un risque d'inondations, mais il n'existe pas toujours un document référent qui puisse indiquer la fréquence d'inondation notamment dans un contexte de changement climatique. Elle suggère que trouver les moyens d'obtenir cette donnée serait une perspective à travailler.

Monsieur le Président LEFEBVRE remercie pour l'importance des remarques qui viennent d'être apportées. Il procède au vote.

La délibération « PRÉVENTION DES INONDATIONS (1244) »

avec 2 dossiers

(n° 24-I-054)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts pour les dossiers concernés *.

Les membres en conflit d'intérêts : RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE)

pour le dossier 41464.00 : Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa* ;

DISSAUX Jean-Claude (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 28677.01 :

Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Lys*

7.5 - PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE L'ACQUISITION DE ZONES HUMIDES ET AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ (1245)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n°7.5 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 103 071 €**

- 37636.00 Département 59

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITÉ DÉPARTEMENT DU NORD (1245) »

avec 1 dossier

(n° 24-I-055)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour le dossier concerné *.

Le membre en conflit d'intérêts : RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 37636.00 : Département du Nord*

7.6 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES EN FAVEUR DU RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU (1246)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°7.6 du dossier et du diaporama de séance de la CPI du 7 novembre 2024) :

● 5 dossiers de participations financières pour un montant de 789 820 €

- 40269.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa
- 39465.00 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Boulonnais
- 39466.00 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Boulonnais
- 41527.00 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Boulonnais
- 40413.00 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Lys

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU (1246) »

avec 5 dossiers

(n° 24-I-056)

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts pour les dossiers concernés *.

Les membres en conflit d'intérêts :

RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 40269.00 : Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa *;

DISSAUX Jean-Claude (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 40413.00 : Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Lys*

8 - BILAN PLAN EAU

Monsieur BRANGER en référence au dossier et au diaporama de séance fait la présentation du point n° 8 concernant le bilan du Plan Eau.

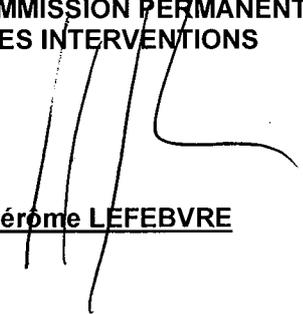
Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE conclut en soulignant la qualité des débats à la fois animés et intéressants. Le 11^{ème} programme d'intervention sera presque clos du moins pour la Commission Permanente des Interventions. Il reste encore une séance de Conseil d'Administration le 29 novembre prochain. Il faudra néanmoins consommer les crédits attribués. Il remercie les équipes de l'Agence pour le travail effectué.

Madame MATYKOWSKI apporte une précision concernant la date communiquée pour les 60 ans de l'Agence de l'Eau prévue initialement le 3 décembre. En raison de l'indisponibilité de certains invités attendus, la date est reportée. La manifestation se tiendra le 21 janvier 2025. Un rectificatif leur sera envoyé. Elle remercie à son tour les équipes et les membres de la Commission.

Monsieur le Président LEFEBVRE clôt la séance à 12 h 40.

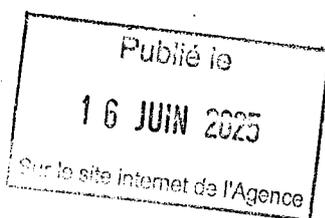
**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**


Jérôme LEFEBVRE

**LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DE L'AGENCE**



Isabelle VINCENT





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

DU 7 NOVEMBRE 2024

Liste d'émargement / Présences

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Excusée	Mandat à M.TACCOEN
Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc	Présent	
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M BARBIER
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions Industrielles	VERMEULEN Marc	Présent	
Autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	Représenté par Mme CLOMES
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par M.PREVOST
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Excusée	
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Excusée	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	AVEZARD Cécile	Excusée	Représenté par Mme LASON
Directeur Interrégional de la mer Manche est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Eaux Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présences
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
Externes	
DUMVIER Isabelle (Prestateira PV)	Présente
Internes	
BRANGER Pierre	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
BLIN François	Présent
LEMAIRE Ludovic	Présent
MALBRANCQ Jérôme	Présent
VALENTIN Raphaël	Présent
LECLERCQ Lydie	Présente

La réunion est présidée par Monsieur Jérôme LEFEBVRE.

Le président ouvre la séance à 9h36.

Cette Commission revêt une importance particulière en raison du grand nombre de dossiers venant en conclusion du 11^{ème} programme d'intervention. Un programme, consommé à 100 % cette année, dont le plafond de dépenses a augmenté de 85 M€ en 2024, soit 27 % de dossiers supplémentaires instruits par les équipes de l'Agence. Il reste des dossiers dérogatoires qui seront ajustés lors du prochain Conseil d'Administration.

POINT DÉCISIONNEL

1. Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 6 septembre 2024.

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 6 septembre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION

2. Point de situation budgétaire

Présentation du dossier par M. BRANGER

Pas de remarque.

POINTS DÉCISIONNELS

3 - Épuration publique

3.1 - Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (1110)

● **3 dossiers de participations financières pour un montant de 2 409 575 €.**

- 39216.00 Communauté Agglomération Amiens Métropole
- 36727.00 Communauté Agglomération Boulonnais
- 39291.00 Communauté Urbaine Arras

Présentation des dossiers par : M. BRANGER et Monsieur KARPINSKI (dossier n° 39291.00 Communauté Urbaine Arras).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Malgré les nouvelles informations complémentaires apportées à la présentation précédente en Commission Permanente des Interventions du 06/09/2024, ce dossier a suscité, à nouveau, beaucoup d'interrogations et d'oppositions concernant l'utilité des dépenses engagées et la pertinence des aides que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pourrait lui accorder. Les deux principaux motifs d'opposition sont la jeunesse de cette station d'épuration qui n'a qu'une vingtaine d'années et le coût des travaux au regard du peu d'améliorations apportées. Dans un contexte budgétaire tendu pour les collectivités, il existe d'autres stations, en fort dysfonctionnement, qui auraient davantage besoin de ces fonds.

La délibération (n° 24-I-038) « STATIONS D'EPURATION CPI (1110) » a fait l'objet :

- d'un refus du Dossier CUA (39291) :

Sur les 14 votants (Membres permanents) :

6 Contre : Mme LEVEUGLE (+mandats M. DISSAUX et M. RINGOT), Mme CADET, M. VERMEULEN, M. LEVEUGLE

7 Abstentions : M. TACCOEN (+mandat Mme SAVARIEGO), M. BARBIER (+mandat Mme BURROW), M. LEFEBVRE, Mme CLOMES, M. PREVOST

1 Pour : M. PENISSON

Adoption à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions pour les 2 autres dossiers de la délibération présentés (*moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour l'un des dossiers – CA Amiens Métropole).

Les membres en conflit d'intérêts : SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 39216. 00 : CA Amiens Métropole*, PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 39291.00 : CU Arras.

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 959 068 €.**

- 39743.00 SI Assainissement et Évacuation Eaux Pluviales Région Denain

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. KARPINSKI (dossier n° 39743.00 SI Assainissement et Évacuation Eaux Pluviales Région Denain).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

L'installation d'un site de production de produit pharmaceutique Lesaffre à Denain entre dans un contexte de réindustrialisation du bassin voulu par les plus hautes instances de l'État. L'intérêt du projet n'est pas remis en cause. Le développement d'un nouveau process susceptible de différer le besoin d'extension de stations d'épuration en limite de capacité présente un véritable potentiel. En revanche, le rejet de chlorures soulève de vives inquiétudes pour l'environnement et notamment l'Escaut déjà très fragilisé. La double exigence demandée à l'entreprise doit répondre à ces craintes : le traitement primaire présenté, le traitement complémentaire en cas de dépassement des doses.

Autre point d'achoppement, accorder des aides publiques à une multinationale florissante en prévoyant, qui plus est, d'augmenter les tarifs de l'eau pour les Denaisiens, une des populations les plus pauvres du Nord. L'attitude de l'entreprise Lesaffre acceptant difficilement de prendre en charge les équipements (réseau, raccordements, station d'épuration, etc.) dont elle a besoin fait partie des griefs exprimés.

Monsieur FLAJOLET fait deux demandes avant un avis favorable définitif :

- La signature du cahier des charges.
- La mention explicite des engagements de l'entreprise à mettre en place un procédé de traitement au-delà d'un certain seuil, de même que la 2^{ème} phase du programme prévu.

Monsieur le Président LEFEBVRE insiste sur les deux points à surveiller :

- L'étude complémentaire sur l'impact des chlorures.
- L'amélioration des STEP par le procédé de « dopage » qui pourrait avoir un intérêt pour d'autres applications.

La délibération n° 24-A-... « STATIONS D'EPURATION - SI D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN (1110) » reçoit un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions sous réserve, avant vote du CA, de la production de la convention de déversement signée (cahier des charges) et engagement effectif du maître d'ouvrage qu'au-delà d'un certain seuil, il met en place un procédé (propositions de M. FLAJOLET)

Sur les 14 votants (Membres permanents) :

1 Contre : Mme LEVEUGLE (sans les mandats)

3 abstentions : Mme CADET, M. BARBIER (+ mandat Mme BURROW)

10 Pour : M. DISSAUX et M. RINGOT (mandats à Mme LEVEUGLE), M. VERMEULEN, M. LEVEUGLE, M. TACCOEN (+mandat Mme SAVARIEGO, M. LEFEBVRE, Mme CLOMES, M. PREVOST, M. PENISSON.

Cette délibération a fait l'objet d'un envoi complémentaire au dossier de séance

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 116 346 €.**

- 39550.00 Communauté Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. KARPINSKI (dossier n°39550.00 Communauté Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane)

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-039 « AVIS DEFAVORABLE A LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE (dossier

n°39550 - sous ligne 1110) » est adopté par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts *.
Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 39550 : CA de Béthune-Bruay Artois Lys Romane*

3.2 - Participation financière à l'assainissement non collectif (1113)

● 1 dossier de participation financière pour un montant de 441 375 €.

- 41616.00 Communauté de Communes Campagnes de l'Artois

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. KARPINSKI (dossier n°41616.00 Communauté de Communes Campagnes de l'Artois).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions ont formulé une remarque :

Ce dossier aurait pu être traité en assainissement collectif.

La délibération n° 24-I-040 « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS (1113) » est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.3 - Participations financières au traitement des eaux pluviales (sous-ligne 1160)

● 24 dossiers de participations financières pour un montant de 9 216 906 €.

- 40482.00 Maisons & Cités
- 40483.00 Maisons & Cités
- 40486.00 Maisons & Cités
- 40493.00 Maisons & Cités
- 40525.00 Maisons & Cités
- 40528.00 Maisons & Cités
- 38990.00 Vilogia
- 40615.00 Vilogia
- 40008.00 Habitat du Nord
- 40334.00 Ste Immobilière Grand Hainaut
- 41571.00 Râches
- 40392.00 Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane
- 36744.00 Communauté Agglomération Boulonnais
- 39676.00 Communauté Agglomération Boulonnais
- 39689.00 Communauté Agglomération Boulonnais
- 39217.00 Communauté Agglomération Amiens Métropole
- 38295.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 40045.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 40047.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 40563.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 36608.00 Communauté Agglomération Hénin-Carvin
- 39777.00 Métropole Européenne Lille
- 39992.00 Nordsem
- 40564.00 Siden-Sian

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. LEMAIRE (dossiers n°36744.00-39676.00 - 39689.00 Communauté d'Agglomération Boulonnais).

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-041 « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (1160) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés*).

Les membres en conflit d'intérêts :

FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 40392.00 : CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane* ;

SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 39217.00 : CA Amiens Métropole* ;

RAOULT Paul (MNP) pour le dossier 40564.00 : SIDEN-SIAN

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 12 587 368 €.**

- 39588.00 Communauté Agglomération Grand Calais Terres & Mers

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. LEMAIRE (dossier n°39588.00 Communauté Agglomération Grand Calais Terres & Mers).

Pas de remarque.

La délibération n° 24-A-... « TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES - CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS (1160) » reçoit un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflits d'intérêts*, transmission au Conseil d'Administration. Le membre en conflit d'intérêts : TACCOEN Jean-Michel (MP) pour le dossier 39588.00 : CA Grand Calais Terres et Mers*

- **Pour information : projet Métropole Européenne de Lille, restructuration de la station d'épuration de Wattlelos (Dossiers n° 39797.00, 39806.00, 39808.00).**

Présentation du dossier par M. KARPINSKI.

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Le nombre de dossiers concernant le pluvial s'accélère en fin de programme. Un élan qui participe pleinement à la politique de l'eau et à la prévention des inondations en agissant, en curatif ou en préventif, sur l'infiltration de l'eau là où elle tombe. L'Agence ne pouvant pas attribuer l'entièreté du dossier, deux tranches de financement sont prévues pour présentation en Conseil d'Administration.

3.4 - Participations financières à la création des réseaux d'assainissement (1120)

● **4 dossiers de participations financières pour un montant de 1 380 130 €.**

- 39219.00 Communauté Agglomération Amiens Métropole
- 39412.01 Syndicat Eau Dunkerquois
- 40614.00 Havernas
- 40680.00 Hangest-sur-Somme

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-042 « CREATION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (1120) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés*).

Les membres en conflit d'intérêts : SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 39219.00 : CA Amiens Métropole* ;
RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 39412.00 : Syndicat Eau Dunkerquois*

3.5 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (1122)

● 20 dossiers de participations financières pour un montant de 7 252 227 €.

- 41495.00 CA Saint-Quentinois
- 41617.00 CA Boulonnais
- 39858.00 Douaisis Agglo
- 41524.00 SIAEP Doullennais et Environs
- 40476.00 Abbeville
- 39600.00 CA Grand Calais Terres & Mers
- 39892.00 SIA Fourmies Wignehies
- 41484.00 Abbeville
- 39601.00 CA Grand Calais Terres & Mers
- 41612.00 CA Valenciennes Métropole
- 39506.00 CU Dunkerque
- 39688.00 CU Dunkerque
- 39790.00 CU Dunkerque
- 39492.00 CA Pays Saint-Omer
- 41629.00 CC Est de la Somme
- 40617.00 CA Cœur de Flandre
- 41611.00 CA Valenciennes Métropole
- 39895.00 CU Arras
- 39446.00 Métropole Européenne Lille
- 40679.00 CC Vimeu

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. LEMAIRE (dossier n°39492.00 CAPSO réseau de transfert des eaux usées de Clairmarais vers Arques).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Sans remettre en cause l'intérêt de rassembler trois stations d'épuration en fin de vie, trois points de vigilance ont été soulevés : le caractère inondable du site, l'hypersensibilité de son environnement (site RAMSAR, réserve de biosphère, etc.), enfin que 6 ha de terres agricoles vont ainsi disparaître.

La délibération n° 24-I-043 « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (1122) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité (moins les membres permanents en conflits d'intérêts pour les dossiers concernés*).

Les membres en conflit d'intérêts : TACCOEN Jean-Michel (MP) pour les dossiers 39600.00 et 39601.00 : CA Grand Calais Terres et Mers* ;
RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour les dossiers 39506.00, 39688.00, 39790.00, 39688.00 CU Dunkerque* ;
DISSAUX Jean-Claude (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 39492.00 : CA Pays Saint Omer* ;
PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 38995.00 : CU Arras

3.6 - Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (1161)

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 744 196 €.**

- 41569.00 Communauté Agglomération Pays Saint-Omer
- 39696.00 Douaisis Agglo

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-044 « RESEAUX D'EAUX PLUVIALES (1161) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité (moins le membre permanent en conflits d'intérêts pour le dossier concerné*).

Le membre en conflit d'intérêts : DISSAUX Jean-Claude (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 41569.00 : CA Pays Saint Omer

4 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

4.1 - Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (1132)

● **16 dossiers de participation financière pour un montant de 6 498 947 €.**

- 40271.00 Arcelormittal Construction France
- 41395.00 Cartonnerie Gondardennes
- 41627.00 Club-House de Nampont-Saint-Martin
- 40532.00 Dillinger France
- 37644.00 Esterra
- 37662.00 Eurolysine
- 40550.00 Innovafeed
- 41654.00 Lenglet Imprimeurs
- 41396.00 PHM Production
- 40647.00 Polynt Composites France
- 41647.00 SCI de l'Étang
- 41615.00 SCI 244 Route de Boulogne
- 41636.00 Sicos et Cie
- 41639.00 Société Coopérative Agricole Uneal
- 41653.00 Theolaur Peintures
- 41633.00 SCI de la Turquerie

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-045 « EPURATION INDUSTRIELLE (1132) » est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 3 952 649 €.**

- 41655.00 EPSM de l'agglomération lilloise

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. BIZAIS (dossier n°41655.00 EPSM de l'agglomération lilloise).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

La présentation de plusieurs dossiers de dérogation sur la durée du remboursement de grandes agglomérations a suscité une observation quant à l'égalité de traitement vis-à-vis d'un opérateur ayant une multitude de petits dossiers qui, in fine, représentent autant d'argent au global. L'allongement systématique de la durée de remboursement n'est pas envisagé. En revanche, l'Agence de l'Eau a globalement diminué les avances remboursables sur le 12^{ème} programme d'intervention voire les a supprimées pour les acteurs industriels.

La délibération n° 24-A-... « EPURATION INDUSTRIELLE - EPSM DE L'AGGLOMERATION LIL-LOISE (1132) » reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.

Transmission au Conseil d'Administration.

5 - Lutte contre la pollution d'origine agricole

5.1 - Participation financière à la gestion quantitative agricole de la ressource en eau (1186)

● **1 dossier de participations financières pour un montant de 148 078 €.**

- 40225.00 Société Coopérative Agricole Uneal

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

L'expérimentation va permettre d'analyser des résultats utiles pour l'avenir, mais aussi de revoir les conditions de l'appel à projets « irrigation » qui ne rencontre pas de succès.

La délibération n° 24-I-046 « GESTION QUANTITATIVE AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN EAU - SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL (1186) » est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

6 - Eau potable

6.1 - Participation financière à la protection de la ressource en eaux souterraines (1230)

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 74 659 €.**

- 39594.00 Communauté Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-047 « PROTECTION DE LA RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES - CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE (1230) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts*.

Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 39594.00 : CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane*

6.2 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (1251)

● 3 dossiers de participations financières pour un montant de 2 167 480 €.

- 39551.00 Communauté Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane
- 39852.00 SIAEP Nouvion-en-Ponthieu
- 36936.00 SIDEN-SIAN

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-048 « SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (1251) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre en conflit d'intérêts *.

Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 39551.00 : CA Béthune-Bruay Lys Romane *; RAOULT Paul (MNP) pour le dossier 36936.00 : SIDEN-SIAN

6.3 - Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (1252)

● 7 dossiers de participations financières pour un montant de 1 297 339 €.

- 39038.00 Le Bosquel
- 39618.00 Communauté Agglomération 2 Baies en Montreuillois
- 40244.00 Cantaing-sur-Escaut
- 40242.00 Communauté Agglomération Amiens Métropole
- 40390.00 Communauté Agglomération Hénin-Carvin
- 40246.00 SI Eaux Assainissement Région Lumbres et Fauquembergues
- 40473.00 SIADEP Région de Bourthes

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-049 « ECONOMIES D'EAU ET RECHERCHE DE FUITES (1252) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour le dossier concerné *.

Le membre en conflit d'intérêts : SAVARIEGO Isabelle (MP- mandat à M. TACCOEN) pour le dossier 40242.00 : CA Amiens Métropole*

6.4 - Participations financières à la gestion quantitative de la ressource (1210)

● 26 dossiers de participations financières pour un montant de 2 058 885 €.

- 40270.00 Abbeville
- 41632.00 Arras
- 40034.00 Beaurains
- 40695.00 Beaufeuille
- 40701.00 Beaufeuille
- 40262.00 Bellignies
- 40481.00 Communauté Agglomération 2 Baies en Montreuillois

- 40539.00 Communauté Agglomération Grand Calais Terres & Mers
- 40536.00 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
- 40537.00 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
- 40657.00 Chepy
- 40534.00 Coudekerque- Branche
- 39388.00 Émerchicourt
- 41619.00 Gazélec-de- Péronne
- 40736.00 Le Portel
- 40401.00 Lens
- 40240.00 Lillers
- 40676.00 Montdidier
- 40067.00 Région Hauts-de-France
- 39757.00 Sté de Eaux de la Métropole Européenne de Lille
- 40414.00 Sté des Eaux du Grand Arras
- 39653.00 Valenciennes
- 39896.00 Communauté Urbaine Arras
- 40582.00 Glageon
- 40583.00 La Bassée
- 40585.00 La Bassée

Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. BLIN (dossier n°40536.00 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest), M. KARPINSKI (dossier n°39896.00 Communauté Urbaine Arras)

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Concernant le dossier 40536.00 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest :

Ce dossier a suscité beaucoup d'intérêts notamment parce qu'il s'inscrit dans une démarche territoriale globale d'économie d'eau. L'installation de récupérateurs d'eau vise moins la quantité d'eau économisée que sa vertu pédagogique auprès de la population pour considérer l'eau autrement que comme un déchet dont il faut se débarrasser.

L'accent est mis sur la nécessité de faire connaître le projet et veiller à suivre le dispositif dans le temps afin d'éviter un effet « soufflé ». Il serait également utile de prévoir une analyse du comportement de la population et des bénéfices obtenus en comparaison avec un territoire n'ayant pas bénéficié du dispositif.

Pas de remarque pour le dossier 39896.00 Communauté Urbaine Arras.

La délibération n° 24-I-050 « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (1210) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts pour les dossiers concernés *.

Les membres en conflit d'intérêts :

PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 41632.00 : Arras ;
 TACCOEN Jean-Michel (MP) pour le dossier 40539.00 : CA Grand Calais Terres et Mers *;
 TACCOEN Jean-Michel (MP) et RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 40067.00 : Région Hauts-de-France *;
 PATRIS Jacques (MNP) pour le dossier 39896.00 : CU Arras

7 - Restauration et gestion des milieux naturels et du littoral

7.1 - Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (1240)

- **6 dossiers de participations financières pour un montant de 1 864 713 €**

- 40219.00 Communauté Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane
- 40341.00 Communauté de Communes Pays de Mormal
- 39809.00 Syndicat Mixte Canche et Authie
- 40677.00 Syndicat Mixte Ameva
- 39890.00 Communauté Agglomération Lens-Liévin
- 39805.00 Syndicat Mixte Canche et Authie

Présentation du dossier par : M. BRANGER et M. BLIN (dossier n°40677.00 Syndicat Mixte Ameva).

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-051 « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU (1240) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour le dossier concerné *.
Les membres en conflit d'intérêts : FLAJOLET André (MC) et LEVEUGLE Emmanuelle (MP) pour le dossier 40219.00 : CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane*

7.2 - Participation financière en faveur de l'érosion (1242)

● 1 dossier de participation financière pour un montant de 30 106 €

- 38676 .00 Syndicat Mixte Sud-Est Escaut

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-052 « EROSION - SM DU SUD-EST DE L'ESCAUT (SYMSEE) (1242) » est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

7.3 - Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (1243)

● 2 dossiers de participations financières pour un montant de 458 996 €

- 41460.00 Conservatoire Espaces Naturels Hauts-de-France
- 41369.00 Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-053 « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (1243) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour le dossier concerné *.
Le membre en conflit d'intérêts : BARBIER Luc (MP) pour le dossier 41460.00 : Conservatoire Espaces Naturels Hauts-de-France*

7.4 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (1244)

● 2 dossiers de participations financières pour un montant de 128 869 €

- 41464.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa

- 28677.01 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Lys

Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. LEMAIRE (dossier n°41464.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

La remise des conclusions de l'étude d'optimisation des dispositifs de prévention des inondations est prévue fin 2025, avec probablement des résultats parcellaires dès l'été.

Si la démarche de concertation avec la population est saluée, la poursuite de constructions et d'aménagement en zones inondables soulève l'incompréhension. La question des PLUi et des élus dont les intérêts économiques et sociétaux de leur territoire vont souvent à l'encontre de l'environnement a été soulevée. Pour y répondre, une suggestion est faite d'inscrire dans les textes de l'Agence la conformité des documents d'urbanisme avec les enjeux et les événements subis. En réponse à ces remarques, il est précisé que la politique d'aménagement du territoire appartient en premier lieu aux élus. Associer les habitants à l'étude est un moyen de l'infléchir. De plus, la mention de constructions dans un PLUi ne les rend pas pour autant légales. Un article prévoit qu'un PLU n'est pas automatiquement applicable dès lors où un risque est connu. Il est alors de la responsabilité de la personne délivrant le permis de ne pas donner son autorisation. Cette notion de connaissance pourrait faire l'objet d'un document de référence systématique, via peut-être les SAGE, indiquant notamment la fréquence d'inondation.

La délibération n° 24-I-054 « PREVENTION DES INONDATIONS (1244) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts pour les dossiers concernés *.

Les membres en conflit d'intérêts : RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 41464.00 : Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa* ;
DISSAUX Jean-Claude (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 28677.01 : Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Lys*

7.5 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides et au maintien de la biodiversité (1245)

● 1 dossier de participation financière pour un montant de 103 071 €

- 37636.00 Département 59

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-055 « ACQUISITION DE ZONES HUMIDES POUR MAINTIEN DE BIODIVERSITE DEPARTEMENT DU NORD (1245) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts pour le dossier concerné *.

Le membre en conflit d'intérêts : RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 37636.00 : Département du Nord*

7.6 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (1246)

● **5 dossiers de participations financières pour un montant de 789 820 €**

- 40269.00 Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa
- 39465.00 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Boulonnais
- 39466.00 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Boulonnais
- 41527.00 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Boulonnais
- 40413.00 Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Lys

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération n° 24-I-056 « RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU (1246) » est adoptée par la Commission Permanente des Interventions à l'unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts pour les dossiers concernés *.
Les membres en conflit d'intérêts : RINGOT Bertrand (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 40269.00 : Syndicat Mixte Aménagement Gestion Eau Aa *;
DISSAUX Jean-Claude (MP-mandat à Mme LEVEUGLE) pour le dossier 40413.00 : Syndicat Mixte Schéma Aménagement et Gestion Eaux Lys*

POINT D'INFORMATION

8 - Bilan Plan Eau

Présentation du dossier par : M. BRANGER

Pas de remarque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 40.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**

Jérôme LEFEBVRE

**LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
DE L'AGENCE**

Isabelle VINCENT

